



A Monsieur Hassan ROHANI, Président de la République islamique d'Iran

Paris, le 5 septembre 2019

Monsieur le Président,

Les informations concernant les condamnations en Iran, de travailleurs et leurs représentants syndicaux, de femmes et d'hommes (étudiants, journalistes, enseignants, militants des droits humains, etc.), à de lourdes peines de prison nous préoccupent.

Votre pays est signataire des différentes conventions internationales, notamment celles de l'Organisation internationale du travail, sur la liberté d'organisation et de rassemblement, de grève et de manifestations des organisations professionnelles.

Mais une fois de plus, nous sommes témoins de la répression des travailleurs et des salariés en raison de leurs revendications justes.

« La liberté de participation aux rassemblements et manifestations » reconnue dans l'article 27 de la Constitution de la République islamique n'est pas non plus respectée.

Nous dénonçons « le délit » préfabriqué, d'avoir participé aux rassemblements du Premier Mai 2019 organisés à Téhéran et ailleurs.

M. Seyed Rassoul TALEB-MOGHADAM, membre du syndicat de la Régie du transport de Téhéran et sa banlieue (Vahed) a été condamné à 2 ans d'emprisonnement, 2 ans de séjour forcé eu sud de département de Khorassan-Jonoubi et 74 coups de fouets ; M. Hassan SAÏDI, membre du syndicat Vahed également à 5 ans d'emprisonnement, 2 ans de privation des droits civiques et de téléphone portable pendant 2 ans ; Mme Nasrin DJAVADI, membre du conseil de l'administration du Syndicat libre du travail d'Iran à 7 ans d'emprisonnement ; Mme Atéfeh RANGRIZ, sociologue à 11 ans et 6 mois d'emprisonnement et 74 coups de fouets ; Mme Marziyeh AMIRI, journaliste à 10 ans et demie d'emprisonnement et 148 coups de fouets ; M. Mohammad-Taghi FALLAHI, secrétaire général du Centre professionnel des enseignants, à 8 mois d'emprisonnement et 10 coups de fouets.

La liste s'allonge de jour en jour.

Les organisations syndicales françaises signataires de ce texte condamnent avec force cette répression insupportable. Elles appellent le régime iranien à respecter les conventions internationales fondamentales, ainsi que celles ratifiées par son gouvernement.

Elles exigent la libération de l'ensemble des syndicalistes, journalistes et activistes arrêtés et l'arrêt des actes répressifs.

Veillez, Votre excellence, recevoir nos salutations respectueuses.

Confédération française démocratique du travail (CFDT) yricordeau@cfdt.fr

Confédération générale du travail (CGT) boris.plazzi@ftm-cgt.fr

Fédération syndicale unitaire (FSU) odile.cordelier@snes.edu

Union syndicale Solidaires contact@solidaires.org

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) rachel.brishoual@unsa.org

Copie à :

Monsieur Ebrahim Raissi, Chef de la magistrature

Monsieur l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran à Paris